

# **PARTENARIAT DE LA MONTAGNE**

## **PROJET DE GOUVERNANCE et DE STRATÉGIE**

### **2014-2017**

#### **I. Contexte et historique**

En 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED ou « Sommet de la Terre de Rio »), les chefs d'État ou de gouvernement de la plupart des nations du monde ont signé le plan « Action 21 » dont le chapitre 13 s'intitulait « Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes ». Le chapitre 13 ne donne pas de définition du Développement durable des montagnes (DDM), mais selon une définition communément admise, il s'agit d'un « processus de développement durable à caractère spécifiquement régional, qui touche aussi bien les montagnes que les populations vivant en aval ou qui dépendent d'une façon ou d'une autre de ces régions » (Price et Kim, 1999).

L'inclusion du chapitre 13 dans le plan « Action 21 » a permis d'améliorer la prise de conscience et la compréhension de ces questions clés, notamment grâce à une série de réunions internationales et régionales importantes (voir annexe 4) auxquelles ont participé des scientifiques, des agences de développement ainsi que d'autres parties prenantes clés. Ainsi, en 1998 l'Assemblée générale de l'ONU a déclaré que l'année 2002 serait l'Année internationale de la montagne. Cette année-là, de nombreuses activités ont été organisées dans le monde entier afin de mettre en lumière l'importance des montagnes et du DDM. En outre, le Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002 a vu la création du Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne, avec le soutien essentiel des gouvernements italien et suisse, du PNUE et de la FAO (l'agence chef de file des Nations Unies pour les montagnes). Ce partenariat, est désormais appelé le « Partenariat de la montagne » (PM), c'est un partenariat de « type II », c'est-à-dire une alliance volontaire de coordination transnationale d'acteurs de la montagne (gouvernements, organisations intergouvernementales, société civile et organisations privées) qui se sont engagés à collaborer pour faire progresser des objectifs établis spécifiquement en faveur des montagnes. Tout comme les autres partenariats de « type II », le PM n'est pas une entité juridique. La FAO a été chargée de mettre en place et d'héberger un Secrétariat afin de soutenir le PM.

Le document intitulé « *Partenariat de la montagne - Organisation, composition et gouvernance* » définit les concepts de base de la gouvernance actuelle du PM. La rédaction de ce document est le fruit d'un processus consultatif, finalisé en juillet 2004 et officiellement approuvé par les membres du PM au cours de la deuxième réunion mondiale en septembre 2004 à Cuzco. Les principes de base énoncés dans le chapitre Gouvernance se rapportent à « *la participation de tous les membres, la responsabilité, la réactivité, le consensus, la transparence et la flexibilité* ». La conférence des partenaires est l'organe suprême du PM, auquel le Secrétariat du PM (SPM) apporte son soutien. Le SPM disposait d'un système de gouvernance spécifique – le comité consultatif - qui comprenait des représentants des bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), le Consortium pour le développement durable de l'écorégion andine (CONDESAN) et le Forum de la montagne. Des réunions régulières du comité consultatif du SPM ont

eu lieu jusqu'en 2009, période à laquelle le Consortium du Partenariat de la montagne a été créé à la suite du regroupement des mécanismes consultatifs du SPM et du Forum de la montagne, afin de mieux coordonner le travail exécuté par les principales organisations dans le cadre du PM. Des représentants des institutions d'accueil et d'autres organisations clés ont également été inclus dans le Consortium, en raison d'un processus de décentralisation du SPM qui a eu lieu en 2008. En février 2012, le Consortium a décidé de modifier la structure de gouvernance du PM et du SPM.

Après une dizaine d'années, le PM compte 212 membres (mai 2013), dont 50 gouvernements nationaux, 16 organisations intergouvernementales, et plus de 146 autres organisations qui œuvrent dans des domaines très divers. De nombreuses actions en faveur du DDM ont été accomplies au niveau local et au niveau mondial, notamment l'intégration, en 2012, de trois paragraphes dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « Rio +20 ». Le SPM s'est efforcé de créer un environnement propice à la collaboration des principaux acteurs afin de leur permettre d'œuvrer vers des objectifs communs. Parallèlement, les membres du PM ont réalisé de nombreuses autres actions conjointes utiles. Néanmoins, la plupart des membres actifs du PM reconnaissent que, dix ans après sa création, il est temps de redéfinir les objectifs du PM et de revitaliser ses activités. Sur la base des expériences et des leçons tirées de ces 10 dernières années, ce document entend présenter la stratégie et la gouvernance du PM pour la période 2014-2017.

## ***II. Vision et Mission***

**VISION :** Les membres du PM aspirent à un monde où l'attention, la participation, l'engagement et les investissements des secteurs public et privé dans le développement durable des montagnes (DDM) tiennent une place plus importante et qui:

- Assure et améliore la conservation, la santé, la vitalité et la gestion des écosystèmes de montagne pour leur valeur intrinsèque et pour le bénéfice mutuel des communautés de montagne et de ceux qui vivent dans les régions adjacentes aux zones de montagne; et
- Améliore le bien-être économique et social, les moyens de subsistances, les opportunités aussi bien des populations de montagnes (en particulier les plus vulnérables) que de ceux qui vivent dans les régions adjacentes aux zones de montagne; et
- Responsabilise et permet aux populations de montagne de participer pleinement aux processus de prise de décisions qui déterminent l'avenir des communautés et des écosystèmes de montagne, en particulier face au changement climatique et aux processus de mondialisation.

**MISSION:** Le PM est une alliance volontaire dynamique de gouvernements et d'organisations qui se sont engagés à collaborer en vue d'atteindre un but commun : mettre en valeur durablement les montagnes dans le monde. Grâce à la richesse et à la diversité des ressources, des connaissances, des informations et de l'expertise de ses membres à travers le monde, le PM favorise la mise en place d'initiatives concrètes à tous les niveaux pour faire face aux menaces, améliorer la qualité de vie et maintenir un environnement sain dans les régions de montagne du monde.

### **III. Principes directeurs**

Les activités, projets et événements qui se déroulent sous l'égide du PM sont guidés par les principes suivants:

- **Axés sur la mission** – Les activités du PM visent à réaliser la mission du PM;
- **Dirigés par ses membres** – Les membres du PM déterminent les buts et objectifs du PM;
- **Responsabilité, ouverture et engagement mutuels** – L'adhésion du PM implique des responsabilités (voir le paragraphe V.C) et exige le respect des engagements pris;
- **Participation représentative et équilibrée en matière de gouvernance** – La participation doit être équilibrée et les participants doivent représenter aussi bien les grandes régions de montagne que les divers types d'organisations qui sont membres du PM;
- **Transparence et collaboration** – Les membres du PM s'engagent à exercer leur partenariat de manière ouverte, transparente et collaborative. Pour ce faire, la transparence doit s'appliquer à toutes les questions financières liées au PM et les membres du PM doivent collaborer non seulement entre eux, mais aussi avec les entités qui ne sont pas membres du PM mais qui se sont engagées à faire progresser le DDM;
- **Prise de décision basée sur le consensus** – Les membres du PM s'efforcent de prendre des décisions concernant l'orientation future de leur partenariat par consensus (tel que défini dans le paragraphe VI);
- **Équilibre entre flexibilité et objectif** – Les membres du PM s'efforcent de trouver un équilibre entre la volonté d'être flexibles et axés sur les résultats et la nécessité de rester concentrés sur la réalisation des objectifs et des résultats décidés par consensus;
- **Mise à profit des activités existantes** – Lors de la définition des plans de travail semestriels, les membres s'efforcent de tirer au maximum profit des synergies, en s'appuyant sur les activités/initiatives en cours et les points forts des membres.

### **IV. Fonctions et objectifs (résultats)**

Les membres du PM souhaitent que leur partenariat soit une plate-forme active et essentielle pour faire progresser le programme d'action mondial concernant le développement durable des montagnes. En tant que telle, l'adhésion au PM doit être une valeur ajoutée et non un fardeau - le PM doit aider les membres à mettre en œuvre leur mandat et leurs initiatives en faveur des montagnes de manière plus visible, plus collaborative et plus efficace, et à les intégrer dans le « programme d'action mondial pour la montagne ». Le partenariat possède un avantage comparatif concernant différentes fonctions (répertoriées ci-dessous) pour lesquelles une action commune est nécessaire. Pour atteindre les objectifs spécifiques énumérés pour chacune de ces fonctions au paragraphe VII.A, les membres du PM, indépendamment ou en collaboration avec d'autres membres du PM ou avec des entités n'en faisant pas partie, devront mettre en œuvre des projets, des événements et des activités dans le cadre du PM. Ces fonctions incluent :

- **Plaidoyer** – Renforcement de l’attention et de la prise de conscience mondiales du DDM et engagements concrets de la communauté internationale en vue de parvenir au DDM et d’intégrer le DDM dans les processus politiques;
- **Action conjointe** – Promotion des projets conjoints qui ont un impact sur le terrain et facilitation des actions collaboratives, entre les membres du PM et avec d’autres, sur les thèmes pertinents pour le développement durable des montagnes ;
- **Gestion des connaissances et communication** – (a) Création, validation et partage de l’ensemble des connaissances et des expériences en rapport avec le DDM, notamment les connaissances traditionnelles/autochtones ainsi que les connaissances scientifiques et techniques, afin de soutenir les membres du PM qui participent aux processus décisionnels pouvant conduire à des actions en faveur du DDM ; – (b) Communication efficace des informations utiles à propos des activités, des événements, des projets, des rapports, etc. pertinents pour le DDM ainsi que des messages importants destinés aux différents publics cibles (grand public, décideurs politiques, médias, secteur privé, scientifiques), susceptibles de faire progresser le programme d’action des montagnes et l’objectif plus large du DDM;
- **Développement des capacités et transfert des technologies** – Promotion des activités et des projets visant à développer, à renforcer et à partager les capacités des membres du PM, des communautés de montagne, des habitants de la montagne, et des institutions qui œuvrent dans les zones géographiques plus vastes qui ont une influence sur les zones de montagnes ou qui sont affectées par les changements qui se produisent dans ces régions; promotion des activités et des projets (tels que les mécanismes de coopération Sud-Sud) visant à transférer des technologies en mesure d’aider d’autres membres du PM, les communautés de montagne, les habitants de montagne et les institutions à réaliser le DDM;
- **Innovation** – Mise à disposition d’une plate-forme visant à favoriser un dialogue éclairé, en particulier sur les défis à relever, de sorte que de nouvelles idées émergent, que des priorités soient identifiées et que des solutions innovantes soient trouvées et encouragées;
- **Mobilisation des ressources** – Identification des principales exigences, insuffisances et opportunités de financement liées à la mission du PM et à l’objectif plus large du DDM, soutien sous forme de conseils stratégiques et engagement actif des partenaires financiers potentiels, tels que les pays membres, les organismes donateurs, les fondations et les sociétés privées, en vue d’obtenir des ressources financières et en nature.

Compte tenu du nombre et de la diversité des membres du PM, les attentes et les perceptions au sujet de ce que le PM devrait être et devrait faire sont extrêmement variées. Il ne fait aucun doute que toutes les fonctions n’ont pas la même importance pour l’ensemble des membres du PM. C’est de toute évidence un défi dont il faut avoir conscience et qui nécessite souplesse et ouverture d’esprit pour parvenir à un compromis entre les membres du PM.

## **V. Adhésion**

### **A. Critères**

Le PM est une association volontaire autogérée à laquelle peuvent adhérer les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales, de la société civile et privées qui participent pleinement à la réalisation du DDM. Par conséquent, les personnes physiques ne peuvent pas devenir membres. Les gouvernements et les organisations qui sont membres du PM s'engagent à promouvoir le DDM. Ils doivent également avoir la volonté et la capacité de dialoguer et de collaborer avec les représentants d'autres membres du PM en faveur du DDM.

Les critères à l'établissement et au maintien de l'adhésion au Partenariat de la montagne sont les suivants :

- Approuver la vision, la mission et les principes directeurs du Partenariat de la montagne;
- Participer activement à la mise en valeur du développement durable des montagnes;
- Être une entité formelle avec un niveau de stabilité avéré en termes de financement et de capacité organisationnelle, et désigner un Point focal en mesure de communiquer régulièrement avec les membres et le SPM;
- Vouloir collaborer et coopérer avec les autres membres du PM;
- Être en mesure de s'acquitter des rôles et des responsabilités découlant de l'adhésion, tels que définis ci-dessous;
- Avoir un accès aux technologies de l'information et de la communication (ordinateur, courriel et Internet) pour participer efficacement aux activités du Partenariat de la montagne;
- Avoir un accès aux ressources (financières et/ou en nature) au sein de l'organisation de façon à investir dans le DDM et à jouer un rôle actif dans le PM.

Les gouvernements et les institutions intéressés peuvent demander à devenir membres du PM en soumettant une demande d'adhésion au SPM accompagnée d'une brève présentation de leurs objectifs ou de leur mission, ainsi que de leurs activités en rapport avec le DDM. Ils doivent également joindre une description de la contribution que l'organisation ou entité gouvernementale souhaite apporter à la réalisation de la mission du PM. Le Comité de Pilotage (défini ci-dessous) élaborera des procédures en vue d'approuver les demandes d'adhésion et s'assurera que toutes les organisations sur la liste des membres sont des membres actifs. L'adhésion au PM a une durée de quatre ans et peut être renouvelée, sur la base de preuves de la participation et de l'engagement du gouvernement/institution dans la mise en œuvre de la mission du Partenariat.

### **B. Catégories**

La liste qui suit présente les catégories auxquelles appartiennent les membres du PM ainsi que celles qui pourraient y adhérer à l'avenir. Cette liste est destinée à servir de guide pour assurer la représentativité des différentes catégories de membres du PM dans la gouvernance et dans d'autres activités du partenariat, et non pas à limiter les types d'organisations qui peuvent faire une demande d'adhésion. Ces catégories diffèrent des groupes électoraux du Comité de pilotage, qui suivent une classification plus simple (voir annexe 5).

- Les gouvernements
  - Nationaux
  - Sous nationaux (provinces, municipalités, etc.)
- Les organisations intergouvernementales
- Les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC)
  - Les ONG internationales
  - Les ONG / OSC opérant à l'échelle régionale (plusieurs pays)
  - Les ONG / OSC opérant à l'échelle nationale
  - Les ONG / OSC opérant à l'échelle sous nationale
  - Les fondations
- Les entités et associations du secteur privé
  - Les grandes sociétés multinationales
  - Les petites et moyennes entreprises (PME)
  - Les associations sectorielles
- Les organismes de recherche/d'éducation
  - Les organismes internationaux de recherche
  - Les organismes nationaux de recherche
  - Les universités/centres de recherche universitaires
  - Les organismes de mise en réseau/de facilitation de la recherche
  - Les organismes de formation

Outre ces différents types d'organisations, le PM vise à avoir des membres qui proviennent de toutes les grandes régions de montagne du monde, notamment (de manière non exhaustive) :

1. Amérique Centrale, Amérique du Nord et Caraïbes;
2. Amérique du Sud;
3. Europe;
4. Asie et Pacifique;
5. Afrique sub-saharienne, et
6. Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le regroupement des membres actuels en fonction des six régions est disponible à l'annexe 5.

### ***C. Responsabilités***

Les membres du PM contribuent conjointement à la réalisation des fonctions du PM (voir le paragraphe IV). Ils communiquent aux membres du PM les engagements pris en vue de faire progresser la mission du PM et assurent, par respect des principes de solidarité et de fiabilité, la mise en œuvre de ces engagements. L'obligation de rendre des comptes est une caractéristique essentielle des associations volontaires autonomes, en particulier de celles qui incluent des membres aussi différents que ceux d'un partenariat « de type II », comme le PM. En particulier, le personnel/les représentants des membres du PM sont censés s'acquitter, dans la mesure du possible, des principales fonctions et responsabilités suivantes:

- Participer, dans la mesure du possible, aux instances, aux négociations et aux forums nationaux et internationaux en rapport avec le DDM;
- Attirer l'attention sur l'importance de privilégier le DDM dans les politiques nationales et les accords internationaux et sur l'importance de faire entendre les voix des communautés de montagne;
- Partager les informations, les compétences et les expériences pertinentes à travers divers canaux, notamment en fournissant des liens vers le Portail mondial des montagnes<sup>1</sup> et vers les sites Web des membres du PM; contribuer à l'enrichissement des bases de données et des connaissances des membres du PM en fournissant des exemples de réussite, des études de cas, des bonnes pratiques et/ou des leçons tirées; et participer à des discussions virtuelles et à des conférences électroniques;
- Participer à des activités de renforcement des capacités concernant le DDM dans son champ d'action, aussi bien en tant que formateur qu'en tant que bénéficiaire;
- Participer à des événements stratégiques et des processus de réflexion et de dialogue sur les innovations dans le DDM en vue de faire face aux changements en cours et de préparer les défis de demain;
- Participer à l'identification et, le cas échéant, à la mobilisation de fonds pour promouvoir les investissements dans les zones de montagne;
- Sensibiliser à la nécessité de donner la priorité au développement durable des montagnes dans les budgets nationaux;
- Entreprendre et/ou participer à des activités de collaboration et des initiatives conjointes avec d'autres membres et participer activement aux transferts de technologie.

Étant donné que les personnes physiques ne peuvent pas être membre du PM, les ONG ont une responsabilité particulière en vue de faciliter la participation des groupes communautaires informels de montagne et doivent veiller à ce que leurs voix soient entendues et qu'elles reçoivent l'attention nécessaire.

Les membres du PM sont tenus de communiquer leur engagement et leurs contributions aux activités du partenariat de la montagne (financières et/ou en nature, ou les deux), dont la forme est laissée à la discrétion de chaque membre. Les organisations des pays développés sont invitées à payer une cotisation et, dans la mesure du possible, à verser une contribution financière à un Fonds du Partenariat de la montagne (voir le paragraphe VII.A), mis en place pour constituer un capital initial de soutien aux initiatives de collaboration des membres du PM. Les contributions en nature peuvent prendre différentes formes : prise en charge des coûts liés à la participation à des activités et des événements du PM, soutien local à l'organisation d'événements, mise à disposition de personnel pour le renforcement des capacités, des services d'édition ou de traduction, etc. Les membres sont invités à communiquer régulièrement leurs contributions et leurs initiatives au SPM qui à son tour diffusera ces contributions par les voies appropriées.

---

<sup>1</sup> Le Portail mondial des montagnes, est un portail internet développé par le Forum des montagnes

## **VI. Philosophie et mécanismes de Gouvernance**

### **A. Philosophie**

En tant qu'association volontaire autogérée de gouvernements et d'organisations engagés dans le DDM, les membres du PM reconnaissent le besoin d'une certaine structure de soutien pour remplir la mission du PM. Les membres du PM cherchent à établir la plus petite structure nécessaire pour atteindre les résultats et accomplir les activités décrites ci-dessous avec efficacité et efficacité et compatible avec les principes directeurs, les fonctions et les objectifs énumérés ci-dessus. Les coûts associés à l'établissement et à la mise en œuvre de ces mécanismes de gouvernance sont réduits au minimum afin que les ressources allouées au DDM soient, dans la mesure du possible, consacrées aux projets et autres activités qui bénéficient directement aux communautés de montagne et aux écosystèmes dont elles, et bien d'autres, dépendent.

### **B. Mécanismes**

Les principaux mécanismes de gouvernance des activités, des événements et des projets du PM sont les suivants : l'Assemblée Générale (AG) qui réunit l'ensemble des membres du PM; le Comité de Pilotage (CP) constitué d'un sous-ensemble représentatif et équilibré de membres du PM, et le Secrétariat, ci-après dénommé le Secrétariat PM (SPM). Les rôles, les fonctions, la composition et les responsabilités de chacun de ces mécanismes sont décrits ci-dessous.

#### **1. Assemblée générale du PM**

**Rôle et fonction:** Les AG servent d'instrument à l'ensemble des membres du PM pour élaborer et exprimer leurs intentions quant à la direction future du PM, généralement par le biais de la ratification d'une stratégie quadriennale et d'un programme global biennal pour le PM, préparé par le SPM, sous la direction et l'orientation du CP. Les AG ont lieu une fois tous les deux ans. En cas de restrictions financières, l'AG peut également être organisée virtuellement (en ligne). Tous les efforts sont mis en œuvre pour veiller à ce que l'ordre du jour de l'AG comprenne non seulement la ratification des documents de gouvernance et de planification, tels que le Plan stratégique et ses mises à jour, mais aussi des activités de partage des connaissances et de réseautage visant à faire progresser la mission du PM.

**Composition:** Les AG sont ouvertes à tous les membres du PM. Conformément à l'objectif des AG de faire progresser la mission du PM et du DDM en général et au principe de collaboration avec des entités non membres du PM mais qui œuvrent pour le DDM, les AG sont également ouvertes à des entités qui ne sont pas membres du PM. Toutefois, seules les entités qui sont membres du PM peuvent participer aux décisions concernant l'avenir du PM.

**Financement:** Les membres sont encouragés à apporter leur contribution à l'organisation des AG et à mobiliser des ressources pour soutenir leur propre participation ainsi que celle des autres membres. Le SPM cherchera également à mobiliser d'autres ressources pour s'assurer que les membres confrontés à des contraintes financières puissent participer.



## 2. Comité de pilotage

**Rôle et fonction:** Le CP est un organe représentatif des membres du PM qui supervise la préparation de la Stratégie quadriennale et du programme de travail général biennal du PM. Le CP contrôle et supervise le travail du SPM et examine et approuve son budget biennal spécifique ainsi que le programme de travail découlant du programme de travail du PM. La Stratégie et le programme de travail général sont présentés à l'ensemble des membres du PM pour ratification lors de l'AG. Les membres du CP ne représentent pas leurs propres institutions, mais leurs régions et/ou groupes électoraux. En outre, ils doivent être en mesure de comprendre les autres régions et, par conséquent, d'avoir une perspective globale. Le CP se réunit en personne au moins une fois par an et peut se réunir virtuellement (en ligne), à la discrétion du président, ou du vice-président en l'absence du président.

**Composition:** Le CP ne peut pas compter plus de 16 personnes. Celles-ci doivent être représentatives de la diversité des membres du PM, à la fois en termes de types de gouvernements et d'organisations, actuellement membres du PM, qu'en termes d'équilibre des nombreuses régions montagneuses du monde (voir le paragraphe V.B.). La composition du CP (16 membres) est proposée comme suit (pour le regroupement des membres actuels en fonction des six régions et des groupes électoraux, veuillez consulter l'annexe 5):

- 1 représentant des membres des gouvernements nationaux de chaque grande région de montagne (6 membres);
- 1 représentant de la société civile de chaque grande région de montagne (6 membres);
- 1 représentant des organisations intergouvernementales (1 membre);
- 1 représentant des organisations internationales de la société civile (1 membre);
- 1 représentant des organisations donatrices du SPM (1 membre);
- 1 représentant de l'institution hôte du SPM (1 membre);

Les membres (organismes donateurs) qui font des dons au SPM sont placés automatiquement dans le groupe des bailleurs de fonds. Ils conservent leur statut d'observateur au sein de leurs groupes électoraux d'origine, mais ne disposent pas du droit de vote. De même, l'institution hôte du SPM, qui est automatiquement représentée par une personne au sein du CP, peut agir en qualité d'observateur dans son groupe électoral d'origine, mais ne dispose pas du droit de vote.

Le coordonnateur du SPM participera aux réunions du Comité en tant qu'observateur. D'autres observateurs (comme des experts, des personnes ressources) pourront être invités aux réunions du CP en fonction de l'ordre du jour des sessions.

La sélection des membres du CP se déroule pendant la préparation de l'AG et la composition du CP est approuvée lors de l'AG. Le processus de nomination est effectué au sein des différents groupes électoraux et peut être facilité, sur demande, par le SPM. Les membres de chaque groupe électoral sont invités à manifester leur intérêt à devenir membre du CP. La sélection sera alors effectuée à travers un système de vote au sein de chaque groupe électoral. Les membres du Comité seront nommés pour quatre ans, et pourront être réélus pour un second mandat de quatre ans. Les membres du Comité choisissent un président et un vice-président pour deux ans. Ce système d'alternance biennal vise à assurer la participation active de nouveaux leaders et à éviter que le

comité ne dépende trop longtemps de la bonne volonté de quelques membres du PM, qui acceptent de consacrer leur temps, leur énergie et leurs ressources à ces rôles. Le président est responsable de la tenue des réunions du CP. Le vice-président animera les réunions du Comité en l'absence du président. Le mandat détaillé du CP est disponible à l'annexe 1.

**Transparence:** Le CP a l'obligation de rendre des comptes aux membres du PM.

**Financement:** Les membres sont encouragés à mobiliser leurs propres ressources pour participer à ces réunions. Le SPM cherchera également à mobiliser d'autres ressources pour s'assurer que les membres confrontés à des contraintes financières puissent participer.

### **3. Le Secrétariat du PM**

**Rôle et fonction:** Le Secrétariat du PM joue un rôle actif et de soutien auprès des membres du PM dans son ensemble, et du CP. Il offre ses services pour établir des liens entre les membres du PM et les initiatives, il favorise les synergies et les complémentarités afin de renforcer la collaboration et d'améliorer la cohérence des actions du PM. À ce titre, les tâches principales du Secrétariat consistent à : promouvoir les activités de renforcement des capacités et de plaidoyer, fournir des services de communication et d'information, de gestion des connaissances et de facilitation, en jouant le rôle de plateforme d'échange et de point de liaison. En outre, le SPM encourage l'identification et la mobilisation des ressources et des investissements en faveur du DDM, en fournissant régulièrement aux membres du PM des informations sur la disponibilité des fonds provenant de toutes les sources possibles.

**Composition:** La composition du personnel du SPM est examinée et, si nécessaire, modifiée tous les deux ans lors de l'approbation du programme de travail biennal. L'accord concernant l'hébergement du SPM est réexaminé tous les quatre ans lors de l'AG, cependant une évaluation annuelle est réalisée chaque année par le CP ou son président. Le SPM est géré par un Coordonnateur, nommé ou reconduit tous les deux ans par le CP. Les termes de référence détaillés du SPM sont disponibles à l'annexe 2 et l'annexe 3 présente les termes de référence détaillés du Coordonnateur du SPM. Le SPM est actuellement hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), non seulement du fait de son rôle officiel de chef de file des Nations Unies en faveur des montagnes mais également car la FAO bénéficie de l'appui de ses départements techniques et de son vaste réseau de bureaux aux niveaux régional, sous-régional et national.

**Transparence:** Le SPM doit rendre des comptes au CP, et enfin à tous les membres du PM. Il est financé par des contributions financières et/ou en nature des membres du PM. Dans le cadre de son accord d'hébergement actuel, le SPM est tenu de coordonner avec la FAO ses activités officielles.

## ***VII. Mise en œuvre du Partenariat de la montagne***

### ***A. Résultats et activités***

Les résultats et les activités indiqués ci-dessous sont conformes aux fonctions et objectifs du PM présentés dans le paragraphe IV. Les résultats et les activités concernent le PM dans son ensemble

et sont valables pour toute la durée de cette stratégie. Ils fournissent les éléments clés en vue d'élaborer le programme de travail biennal du PM et le plan de travail spécifique du SPM. Ce dernier comprend généralement des activités et des responsabilités pour un sous-ensemble de résultats et d'activités énumérés ci-dessous conformément aux décisions prises par le Comité de pilotage du PM. Les éléments non couverts par le programme de travail du SPM peuvent être considérés par les membres ou un groupe de membres qui ont un intérêt particulier et de l'expérience sur ces questions. La liste des résultats et des activités énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive et ne suit aucun ordre de priorité.

### **1. Résultats et activités pour la fonction « plaidoyer »**

- a) Mettre en place une stratégie de plaidoyer succincte, ciblée et concrète pour le DDM;
- b) Œuvrer en faveur de l'intégration et de la mise en œuvre des principes du DDM contenus dans le chapitre 13 du programme Action 21 et du document adopté à l'issue de Rio+20 dans les accords multilatéraux internationaux en matière d'environnement;
- c) Veiller à ce que les aspects du DDM soient effectivement pris en compte en vue de faire progresser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et promouvoir l'intégration d'un sous-ensemble de composantes du DDM dans le processus de définition des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD);
- d) Préparer les membres du PM afin qu'ils participent activement aux processus des Nations Unies (en particulier les Conventions) et aux mécanismes intergouvernementaux (par exemple, Forum économique mondial, G20, ASEAN, BRICS, APEC et autres instances compétentes) et qu'ils puissent œuvrer en faveur de l'intégration du DDM dans ces processus;
- e) Élaborer des messages clés, des rapports, d'autres publications de promotion et de sensibilisation, et des outils en rapport avec le DDM et les distribuer aux pays membres afin qu'ils les utilisent lors de la formulation de leurs positions pendant les négociations importantes, notamment dans le cadre des conventions des Nations Unies ou d'autres processus internationaux;
- f) Établir et mettre en œuvre une campagne continue de sensibilisation au DDM à travers le monde (une campagne générique et universelle qui devra être adaptée et mise en œuvre par les membres);
- g) Identifier et impliquer des célébrités qui sont prêtes à agir comme « ambassadeurs de bonne volonté » ou « champions » du DDM, et
- h) Assurer un soutien mondial aux initiatives régionales de sensibilisation.

### **2. Résultats et activités pour la fonction « action conjointe »**

- a) Développer des communautés de pratique pour les principaux défis des montagnes (par exemple, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques), notamment des liens avec les centres d'excellence et les réseaux existants, etc., de façon à permettre aux membres du PM de développer et d'entreprendre de manière proactive des projets et autres activités collaboratives;

- b) Élaborer des stratégies pour faire face au manque de réseaux dans certaines régions pour atteindre les objectifs du PM, notamment la promotion des communautés régionales d'intérêt; et
- c) Collaborer et s'associer afin de préparer et mettre en œuvre, lors des réunions régionales et internationales (par exemple : les CdP des conventions), des événements sur les montagnes, uniques et d'envergure (plutôt que de petites réunions parallèles), qui permettent d'accroître la visibilité du PM et d'avoir un impact majeur.

### **3. Résultats et activités pour la fonction « gestion des connaissances et communication »**

- a) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie complète et structurée de gestion des connaissances et de communication en faveur du PM;
- b) Effectuer des analyses et des évaluations quantitatives sur les questions de gestion et de conservation des ressources naturelles de montagne, sur les enjeux du développement socio-économique des communautés de montagne ainsi que sur leurs interactions et liens au sens large (par exemple, les services écosystémiques, le changement climatique, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire), et trouver des solutions pour faire face à ces défis;
- c) Faciliter la collecte des nouvelles connaissances scientifiques et techniques émergentes qui peuvent être utilisées pour renforcer l'attention accordée aux montagnes et œuvrer en faveur du DDM, et identifier les lacunes et les besoins;
- d) Préparer régulièrement des rapports nationaux ou régionaux sur l'état du développement durable des montagnes;
- e) Créer un point d'accès informatif, fiable et interactif à l'échelle mondiale, concernant les informations liées aux montagnes (pôle de connaissance / plateforme / portail) et l'associer au Portail mondial des montagnes pour répondre aux besoins des membres du PM de toutes les régions de montagne ainsi qu'à ceux des autres usagers;
- f) Organiser et faciliter les échanges, les conférences, les forums et autres mécanismes de partage d'information entre les membres du PM et avec d'autres parties prenantes;
- g) Élaborer un plan d'action pour l'établissement d'un programme mondial de recherche sur le DDM, sur la base des expériences du Programme MAB 6 de l'UNESCO (cadre et objectifs globaux, activités nationales de recherche et de financement);
- h) Mobiliser la contribution des membres du PM aux processus internationaux que la FAO a été chargée de coordonner par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme la Journée internationale de la montagne et à la préparation, tous les deux ans, du Rapport du Secrétaire général des Nations Unies ; et
- i) Favoriser la couverture médiatique des questions relatives au développement durable de la montagne et les messages politiques axés sur des solutions clés (en menant par exemple des campagnes ciblées, liées à des événements majeurs mettant en évidence le programme d'action pour la montagne, en créant un réseau de journalistes des montagnes aux niveaux régional et mondial et en exploitant les médias de l'ONU etc.).

#### **4. Résultats et activités pour la fonction « développement des capacités et transfert des technologies »**

- a) Promouvoir le développement de programmes d'études sur le DDM destinés à différents publics concernés (écoliers, lycéens et étudiants universitaires, chefs de projets, techniciens gouvernementaux, etc.) en tirant profit de l'importante expertise disponible au sein des membres du PM et au-delà;
- b) Développer les capacités en matière de DDM (scientifique, technique, thématique, négociation, etc.) des membres du PM et d'autres parties prenantes au DDM, afin d'améliorer leur efficacité et leur impact, par exemple à travers l'organisation de cours de formation, de cours d'été, de forums en ligne et de plates-formes d'apprentissage;
- c) Organiser des campagnes d'éducation sur le DDM pour les médias afin d'accroître l'efficacité et l'impact des activités de sensibilisation et de communication liées au DDM;
- d) Organiser des forums de jeunes sur la façon de communiquer, de rédiger, d'aborder les négociateurs et de travailler en réseau en ce qui concerne le DDM, et
- e) Identifier et partager les technologies efficaces, les méthodes (y compris les savoirs traditionnels) et les capacités en matière de gestion des ressources naturelles et des environnements de montagne, par exemple grâce à la coopération Sud-Sud.

#### **5. Résultats et activités pour la fonction « innovation »**

- a) Œuvrer en vue de transformer/faire évoluer le PM en une plate-forme reconnue et appréciée pour ses discussions et réflexions novatrices et non conventionnelles et pour sa capacité à élaborer de nouvelles approches et solutions en faveur du DDM, et
- b) Organiser des plates-formes réelles ou virtuelles afin de discuter des nouveaux enjeux, des perspectives et des tendances qui peuvent être pertinentes pour le DDM et de trouver des solutions novatrices en vue de relever ces nouveaux défis.

#### **6. Résultats et activités pour la fonction « mobilisation des ressources »**

- a) Servir de plate-forme pour faciliter les contacts entre les bailleurs de fonds et les membres du PM qui ont besoin de fonds pour les projets et autres initiatives en rapport avec le DDM;
- b) Mettre en place un Fonds international de la montagne (ou similaire) auquel les investisseurs (y compris du secteur privé) peuvent contribuer afin de soutenir un portefeuille diversifié de projets en faveur du DDM, mis en place par des membres individuels ou un groupe de membres;
- c) Mener une campagne visant à élargir l'adhésion au PM à des partenaires influents/stratégiques, en particulier des gouvernements des pays montagneux importants à l'échelle mondiale, des fondations et des organismes du secteur privé qui pourraient être en mesure de fournir des fonds pour les activités du PM ou de contribuer financièrement au Fonds international de la montagne;
- d) Œuvrer pour qu'une partie des fonds d'adaptation aux changements climatiques soit utilisée pour soutenir le DDM (par exemple en favorisant la mise en place d'un programme de travail sur les montagnes au sein de la CCNUCC et en créant un guichet de financement au Fonds Vert pour le Climat);

- e) Conseiller le personnel des pays membres du PM sur la façon de négocier et d'allouer des crédits budgétaires nationaux pour répondre aux besoins et aux priorités spécifiques des montagnes, et
- f) Explorer de nouvelles voies permettant aux membres de contribuer en nature aux activités du PM, par exemple à travers la mise à disposition de personnel pour les traductions, la conception graphique, l'organisation d'événements, l'assistance technique, etc.

## ***B. Portée géographique de l'action du PM***

Les membres du PM sont des acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux. En conséquence, le mandat et l'action du PM s'articulent à tous ces niveaux géographiques. Un des principaux rôles de PM consiste à garantir le dialogue, la négociation, le flux d'informations et l'échange d'expériences au sein et entre ces différents niveaux. La volonté et la motivation des partenaires à s'engager dans des initiatives conjointes et à promouvoir l'échange d'informations et d'expériences sont déterminantes pour le dynamisme du PM, au sein et entre ces différentes échelles géographiques. Le rôle du SPM est de faciliter ces processus d'échange, de négociation et de flux d'informations.

Le niveau national est une échelle essentielle pour le fonctionnement du PM. Il permet de décentraliser l'action vers les niveaux sous-nationaux et locaux tout en attirant l'attention de la communauté régionale et internationale sur les expériences locales et nationales.

La coordination des activités du PM au niveau régional est très difficile. Chaque région doit développer son propre mécanisme (comprenant éventuellement la création de structures sous-régionales) le mieux adapté aux spécificités régionales, aux besoins et au « Paysage » institutionnel. Quel que soit le mécanisme de coordination développé, il devra bénéficier d'un maximum de légitimité en vue d'organiser/créer plus d'activités, d'échanges et de collaborations entre les partenaires. Les membres d'une région spécifique devraient être régulièrement impliqués dans la coordination, le partage d'informations/d'expériences et le soutien mutuel afin que les représentants régionaux du Comité de pilotage (le représentant des membres du gouvernement national et le représentant des membres de la société civile, voir le paragraphe VI.B) puissent défendre de manière adéquate les intérêts et les réalités de leur région ainsi que de leurs groupes électoraux respectifs. Les structures régionales ou sous-régionales ne sont pas seulement importantes pour la coordination au sein des régions, mais également pour le soutien et le renforcement des activités de sensibilisation du SPM.

Le principal axe de travail du SPM est à l'échelle mondiale. Cependant, le SPM offre un soutien, sur demande, à des processus et des initiatives aux niveaux régional et national et, si les ressources humaines le permettent, également à des actions au niveau local. En tant que prestataire de services, le SPM interagit régulièrement avec tous les membres, indépendamment de l'échelle géographique à laquelle ils appartiennent. Afin d'assurer un soutien de qualité à tous ces besoins et processus, le personnel de liaison (comme, les administrateurs auxiliaires, le personnel détaché par

les agences nationales, etc.) peut être affecté, sur demande, dans les bureaux des membres du PM aux niveaux régional ou national.

### ***C. Suivi et évaluation***

Compte tenu de la nature des partenariats, le suivi et l'évaluation des effets et la quantification des résultats sont particulièrement difficiles et délicats. Un système de suivi et évaluation « allégé », sera établi pour le PM, sur la base d'un certain nombre de critères et d'indicateurs. L'objectif de ce système sera de veiller à ce que le PM remplisse sa mission et à ce que les membres du PM contribuent à sa réalisation. Ce système comprendra également des modèles et des lignes directrices destinés aux membres concernant le processus de présentation des rapports sur les activités et les contributions (en nature et financières). Enfin, il permettra un examen régulier des membres du PM, afin de veiller à ce que tous aient la volonté de contribuer activement aux objectifs du PM.

### ***D. Politique linguistique***

L'anglais est la langue de communication du PM au niveau international. Dans la mesure du possible, le site du PM, le portail de la montagne et les principaux produits de communication seront disponibles en anglais, français, espagnol et russe. Au niveau régional, la langue la plus communément comprise sera utilisée. Au niveau national, les membres sont encouragés, autant que possible, à établir des contacts avec les membres et autres parties prenantes dans les langues locales.

### ***E. Utilisation du label Partenariat de la montagne***

Toutes les initiatives liées à la montagne des membres du PM ne sont pas automatiquement des initiatives du PM. En règle générale, une initiative ne doit porter le logo du PM que si elle dépend clairement du PM. Plus précisément, une activité ou une initiative peuvent être définies comme étant mises en œuvre au sein du PM, si les conditions suivantes sont remplies:

- au moins deux partenaires sont impliqués ou contribuent à l'initiative;
- l'initiative est clairement liée au DDM et contribue à la mission et aux objectifs du PM;

Il est important que toutes les initiatives mises en œuvre sous le label PM soient signalées au SPM afin d'en assurer la communication à l'ensemble des membres. Des directives simples concernant l'utilisation du logo seront fournies dans la stratégie de communication.





## **Liste des annexes**

**Annexe 1: Mandat du Comité de pilotage**

**Annexe 2: Mandat du Secrétariat du PM**

**Annexe 3: Mandat du Coordonnateur du SPM**

**Annexe 4: Dates clés dans l'histoire du PM**

**Annexe 5: Liste des membres du PM**

**Annexe1**  
**Mandat**  
**Comité de pilotage du Partenariat de la montagne**

Le Comité de pilotage, organe représentatif des membres du PM, fournit une orientation programmatique au Partenariat de la montagne. Chaque membre du comité de pilotage représente un groupe de membres, qui sont dès lors tenus de préparer en amont des contributions consistantes en vue de faciliter le travail du Comité de pilotage – les contributions seront fondées sur un processus de consultation approfondi. Le CP prendra, autant que faire se peut, des décisions par consensus. Toutefois, le cas échéant, le Comité de pilotage pourra recourir au vote et les décisions seront approuvées à la majorité simple. Le Comité de pilotage s’acquitte des principales tâches et responsabilités suivantes :

- Élire le Président et le Vice-président du Comité de pilotage pour un mandat de deux ans;
- Superviser la préparation d'une stratégie quadriennale et d'un programme de travail général biennal pour le PM;
- Surveiller la mise en œuvre du programme de travail du PM, les réalisations et les effets des activités du PM;
- Surveiller et superviser le travail (technique, administratif, financier) du SPM et approuver son plan de travail spécifique biennal, sur la base du programme général du PM;
- Sélectionner et recruter le Coordonnateur du Secrétariat du Partenariat de la montagne (voir annexe 3);
- Superviser le recrutement d'agents pour le Secrétariat du Partenariat de la montagne à tous les niveaux;
- Se réunir au moins une fois par an, de préférence parallèlement à un autre événement en vue d’accroître les synergies, et interagir régulièrement par voie électronique en fonction des besoins et lorsque le Président l’exige ;
- Définir les critères des nouvelles adhésions et évaluer, régulièrement et avec le soutien du SPM, l’activité des entités déjà membres;
- Traiter, le cas échéant, les problèmes d’engagement des membres du PM et de responsabilité du SPM.

## **Annexe 2**

### **Mandat**

#### **Secrétariat du Partenariat de la montagne**

Le Secrétariat du PM joue un rôle actif et de soutien auprès de l'ensemble des membres du PM ainsi qu'auprès du CP. Il offre ses services pour établir des liens entre les membres du PM, il encourage les synergies et les complémentarités afin de renforcer la collaboration, d'éviter le chevauchement des activités et d'améliorer la cohérence des actions du PM. Le programme de travail du SPM est élaboré pour deux ans, et approuvé par le CP, sur la base du programme de travail du PM. Le Secrétariat est dirigé par un Coordonnateur qui veille à son bon fonctionnement. Le Coordonnateur participe aux réunions du Comité de pilotage du PM en tant qu'observateur et apporte son soutien au Président du CP pour l'organisation des différentes réunions. La composition du personnel du SPM est réexaminée et, le cas échéant, révisée tous les deux ans après approbation de son programme de travail biennal. Les principales responsabilités et tâches du SPM sont les suivantes :

- Multiplier et entretenir les liens avec les membres, fournir une structure de soutien aux membres du PM et aux initiatives régionales et servir de plate-forme d'échange et de point de liaison pour ses membres;
- Apporter des contributions conceptuelles au PM et coordonner et faciliter ses activités;
- Fournir des services de facilitation, de renforcement des capacités, de gestion des connaissances, de communication et d'information en complément des efforts déployés par d'autres membres du PM;
- Encourager l'identification et la mobilisation de ressources pour le SPM et fournir régulièrement aux membres du PM des informations sur toutes les sources de financement possibles;
- Préparer des plans de travail et des rapports biennaux/annuels tels qu'exigés par le CP et par les organisations donatrices du SPM;
- Fournir un appui technique, administratif et logistique à la préparation et à l'organisation des réunions (dont les réunions du Comité de pilotage);
- Développer et promouvoir des activités de plaidoyer en faveur du DDM et soutenir la représentation du PM lors d'événements importants;
- Évaluer, régulièrement, l'engagement des membres du PM et communiquer les résultats au CP; examiner les nouvelles demandes d'adhésion et les traiter selon les critères définis par le Comité de pilotage;
- Solliciter des contributions des membres du PM pour l'élaboration de rapports sur le DDM destinés à l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU), au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et à la commission des Nations Unies pour le développement durable;

- Fournir des contributions concernant le DDM aux résolutions de l'AGNU;
- Impliquer les membres du PM dans les célébrations de la Journée internationale de la montagne;
- Assurer la liaison avec les secrétariats des conventions internationales (par exemple la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (UNCCD)) et d'autres initiatives internationales (par exemple en rapport avec les catastrophes naturelles, l'eau, les forêts, etc), et
- Impliquer les membres du PM dans le suivi des actions concernant les montagnes mises en œuvre dans le cadre du processus Rio +20.

### **Annexe 3**

#### **Mandat**

#### **Coordonnateur du Secrétariat du Partenariat de la montagne**

Le SPM est géré par un Coordonnateur, mis à la disposition du PM (contribution en nature) par l'institution hôte. Le Coordonnateur sera recruté selon les règles et procédures de l'institution hôte et sera nommé ou reconduit conjointement par le CP tous les deux ans. Le Coordonnateur planifie et supervise la mise en œuvre du travail du SPM. Ses principales tâches et responsabilités sont les suivantes :

- Exercer sa fonction de responsable du personnel du SPM et fournir un apport conceptuel et un soutien en matière de DDM au PM dans son ensemble;
- Participer au processus de sélection et à l'élaboration des termes de référence du personnel du SPM;
- Coordonner et superviser le travail du personnel du SPM;
- Guider, en soutien au CP, la préparation des plans de travail biennaux/annuels et des rapports sur les progrès réalisés;
- Assurer un suivi financier et budgétaire des fonds alloués au financement du SPM ou qui transitent par le SPM, ainsi que s'acquitter du rôle de responsable du budget;
- Planifier, organiser, et assurer, en consultation avec le Président du CP, l'élaboration des rapports pour les réunions régulières du Comité de pilotage;
- Mener des activités de mobilisation des ressources au sein du Secrétariat, notamment en créant et en maintenant des liens avec les donateurs susceptibles de soutenir les activités du Partenariat de la montagne;
- Promouvoir, proposer des activités de sensibilisation et appuyer la représentation du PM lors d'événements clés organisés par les membres du PM;
- Assurer des services de liaison au sein de l'institution hôte et veiller à garantir une pleine collaboration et intégration avec les services techniques liés.

## Annexe 4

### Dates clés dans l'histoire du PM

1992 : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), ou Sommet de la Terre de Rio, intègre le chapitre 13, « [Gestion des écosystèmes fragiles: mise en valeur durable des montagnes](#) » dans le plan « Action 21 », signé par les chefs d'État ou de gouvernement de la plupart des pays du monde.

1993 : La FAO est désignée comme responsable du Chapitre 13 du plan « Action 21 » et, par conséquent, comme l'« Organisation des Nations Unies chef de file pour les montagnes ».

1994-1996 : Des consultations inter-gouvernementales sont organisées en Afrique, en Asie/Pacifique, en Europe et en Amérique latine, impliquant des représentants de 62 pays et de l'Union européenne.

1995 : Suite à la consultation non gouvernementale internationale organisée à Lima, au Pérou, le [Forum de la montagne](#) (FM) voit le jour en 1996.

1998 : [Résolution en faveur d'une Année internationale de la montagne](#) soutenues par 130 pays à l'Assemblée générale des Nations Unies (soit le plus grand nombre de soutien jamais atteint pour une telle résolution).

2002 : Lors de l'Année internationale de la montagne, des comités nationaux dans 78 pays et de nombreuses manifestations et autres activités sont organisées dans le monde entier. Le plan d'application du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) intègre le [Paragraphe 42](#) axé sur le développement durable des montagnes. Le [Partenariat de la montagne](#)<sup>2</sup> est établi en tant que [partenariat de "Type II"](#) avec un secrétariat provisoire hébergé par la FAO.

2002 : Sommet mondial sur la montagne de Bichkek (Kirghizistan).

2003 : [Première Réunion internationale du PM](#) (Merano, Italie); Le Secrétariat provisoire du PM est installé à la FAO.

2004 : [Deuxième Réunion internationale du PM](#) (Cusco, Pérou) avec la création de différentes « Initiatives de partenariat » thématiques et régionales.

2005 : Le secrétariat du PM est installé à la FAO.

2007 : Évaluation externe tripartite du SPM.

2008 : Le centre régional du SPM pour l'Amérique Latine est installé au CONDESAN; le centre régional pour l'Asie/Pacifique est installé à l'ICIMOD (jusqu'en 2009).

2010 : Le centre régional du SPM pour l'Asie Centrale est installé à l'Université d'Asie Centrale (UCA)

---

<sup>2</sup> Tel est le nom abrégé que l'on utilise depuis 2004, alors qu'au départ on l'appelait le Partenariat international pour le développement durable dans les régions de montagne.

2011 : [Conférence internationale sur le développement durable en région de montagne, à Lucerne \(Suisse\)](#)

2012 : Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20 : les [paragraphe 210-212 de "L'avenir que nous voulons"](#) (document final), mettent l'accent sur le DDM. La [troisième Réunion internationale du PM](#) est organisée en marge de Rio+20.

## Annexe 5

### Membres du Partenariat de la montagne (213)

#### Gouvernements (51)

##### Amérique du Nord, Amérique Centrale et Caraïbes (4)

Cuba  
Guatemala  
Jamaïque  
Mexique

##### Amérique du Sud (7)

Argentine  
Bolivie  
Chili  
Colombie  
Équateur  
Pérou  
Venezuela

##### Europe (17)

Andorre  
Arménie  
Autriche  
Espagne  
Ex-République yougoslave de  
Macédoine  
France  
Géorgie  
Italie  
Liechtenstein  
Monaco  
Roumanie  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

##### Asie et Pacifique (8)

Afghanistan  
Bhoutan  
Indonésie  
Kirghizistan  
République de l'Altaï de la fédération  
de Russie  
Népal  
Pakistan  
Sri Lanka

##### Afrique subsaharienne (9)

Cameroun  
Congo (République démocratique du)  
Éthiopie  
Ghana  
Guinée  
Kenya  
Lesotho  
Madagascar  
Ouganda

##### Moyen Orient et Afrique du Nord (6)

Algérie  
Iran  
Jordanie  
Maroc  
Tunisie  
Yémen



## **Organisations intergouvernementales (13)**

Banque Mondiale  
Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD)  
Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE)  
Convention alpine  
Convention des Carpates  
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)  
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CCD)  
Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)  
Université des Nations Unies (UNU)

## **Organisations internationales de la société civile (17)**

Action pour les montagnes  
HELP International  
Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier  
Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI)  
L'Union internationale des associations d'alpinisme (UIAA)  
Centre international de la pomme de terre (CIP)  
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)  
Forum de la montagne  
Mountain Research Initiative (MRI)  
Mountain Wilderness  
PlaNet Finance  
Practical Action  
The Mountain Institute (TMI)  
Women Organizing for Change in Agriculture and NRM (WOCAN)  
Forum économique mondial  
Association des Populations des Montagnes du Monde (APMM)  
Fonds mondial pour la nature (WWF International)

## **Membres de la société civile (132)**

### **Amérique du Nord, Amérique Centrale et Caraïbes (17)**

American Councils for International Education (ACTR/ACCELS)  
Aspen (Ville d')

Aspen International Mountain Foundation (AIMF)  
Basalt (ville de, États-Unis)  
Dean's Beans Organic Coffee Company  
Fundación CoMunidad (Panama)  
Gruppman International Violin Institute  
Centre de recherches pour le développement international (CRDI)  
Mountain Studies Institute  
National Meteorological Institute of Costa Rica  
Orem (Ville d')  
Park City (Ville de)  
Salt Lake City (Ville de)  
Telluride Institute  
Tropical Science Center  
Utah Valley University and Utah-Russia Institute  
Vista 360°

### **Amérique du Sud (17)**

Association Ancash  
Association des Montagnes Andines (AMA)  
Association pour le développement social (ADESO)  
Centre Argentin pour l'Environnement (CAMBIAR)  
Consortio para el Desarrollo Sostenible de la Ecorregión Andina (CONDESAN)  
Crescente Fértil  
Fondation Agreste  
Fondation Ecohabitats  
Fondation Fundepáramos  
Fondation Pangea  
Fondation ProYungas  
Fondation Sendero du Chili  
Fundación Cordillera Tropical  
Huayhuash Peru  
Institut Bolivien de la Montagne  
Red de Agroindustria Rural del Peru  
Yachay Wasi

### **Europe (42)**

Académie Européenne (EURAC)  
Active Remedy Ltd.  
Aleevee8  
Association Ardito Desio  
Association bulgare pour la mise en valeur des régions de montagne (BULMONTANA)

Association Européenne des élus de Montagne (AEM) - Belgique  
Association Européenne des élus de Montagne (AEM) - Pologne  
Association pour le développement des régions de montagne dans la République de Macédoine (MAKMONTANA)  
Balkan Fondation for Sustainable Development (BFSD)  
Centre de recherche environnementale de l'Université Khazar (ERCKU)  
Centre de recherche interdisciplinaire Metsovion (M.I.R.C)  
Centre for Mountain Studies (CMS)  
Centre MAB-6  
Centre pour le développement et l'environnement (CDE)  
CIHEAM-IAMM  
Club Arc Alpin (CAA)  
Comité Ev-K2-CNR  
Comité scientifique international de la recherche alpine (ISCAR)  
Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA)  
Conseil pour la Recherche et l'Expérimentation en Agriculture - Département d'Agronomie, Foresterie et utilisation des terres (CRA-DAF)  
Département du Développement et de la protection des ressources en agroforesterie (DIVAPRA) – Université de Turin  
Ecological Tourism in Europe (ETE)  
Euromontana  
Federal Institute for Less-Favoured and Mountainous Areas (BABF)  
Fondation Courmayeur  
Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)  
Forum Européen de la montagne (EMF)  
Global Mountain Biodiversity Assessment  
Interdisciplinary Mountain Research – Austrian Academy of Sciences  
Kavala Institute of Technology (KavTech)  
Le club Serres pour l'UNESCO  
Mountain Research and Development  
Mountain territories of Dagestan  
Municipalité de Dénia (Espagne)  
National Organization of Mountain Municipalities, Communities and Bodies (UNCHEM)  
ProMONT-BLANC  
Regional Environmental Centre for the Caucasus  
Romanian Mountain Forum  
ROMONTANA - National Association for the Rural Development of Romanian Mountains  
Sports Medicine School  
Tatra Agency for Development Promotion and Culture  
University of the Mountains

## **Asie et Pacifique (37)**

Agency of Development Initiatives (ADI)

Agrarian Platform

Aigine Cultural Research Center

Alliance of Central Asian Mountain Communities (AGOCA)

Association of Forest and Land Users of Kyrgyzstan (AFLU Kyrgyzstan)

Association of Forest and Land Users of Tajikistan (AFLU Tajikistan)

Banque asiatique de développement (BASD)

Broad Initiatives for Negros Development (BIND)

CAMP Alattoo

CAMP Kuhiston

CarbonLab, Université du Queensland

Centre for Climate Change and Disaster Reduction (CCDR)

Centre for Environment Education (CEE Himalaya)

Centre régional pour l'environnement de l'Asie Centrale (CAREC)

Ecoforum of Uzbekistan

Ecological Movement BIOM

EKOIS

Fondation Publique "Ergene"

Fondation Publique Kyrgyzstan Mountain Societies

Fondation Tebtebba (Centre international des populations autochtones pour la recherche et l'éducation en matière de politiques)

Foundation for Sustainable Development of Altai (FSDA)

Guizhou Université of Finance and Economics (GUFE)

Institut de développement et de recherche du Népal

Mountain Areas Conservation and Development Services

Mountain Societies Development Support Programme

Nilgiri Documentation Centre

Non-Timber Forest Products Exchange Programme (NTFP)

Organisation New World Hope

Pan Himalayan Grassroots Development Foundation

Pendebeba Society

Prakriti, a mountain environment group

Resources Himalaya Foundation

Rural Development Fund (RDF)

Society for Conserving Planet and Life (COPAL)

Swat Youth Front (SYF)

UNISON

Université d'Asie Centrale

### **Afrique Subsaharienne (13)**

African Conservation Foundation (ACF)

Akwapim Mountain Women's Forum (AMWF)

Association pour la Protection des Montagnes du Burundi

Centre international de la physiologie de l'insecte et de l'écologie (ICIPE)

Environment and Tourism Support (EATS)

Fondation pour l'Environnement et le Développement (FEDEV)

Ghana Wildlife Society (GWS)

Institut Éthiopien de Recherche Agricole (EIAR)

Réseau National des Associations et des ONGS Camerounaises du Partenariat de la montagne (RENASONGCAM)

Société de Conservation du Rift Albertin (ARCOS)

Soraine Uganda

Université Makerere

Volunteers for Africa / ECODECO Partnership

### **Moyen Orient et Afrique du Nord (6)**

Institut Suldoz Kouhyaran

Lebanon Mountain Trail Association

Migration and Development

Mountain Environment Protection Society (MEPS)

Nile Basin Society

Sultan Qaboos University